

# Devoirs surveillés

## ❑ ENTREE DANS LA SALLE

Les sacs sont placés sous le tableau, les portables et objets connectés ETEINTS y sont rangés. Aucun prêt de matériel n'est possible par la suite. Le carnet de correspondance est posé sur la table. Si nécessaire, le plan de salle est complété à l'aide des carnets.

## ❑ ABSENCES ET RETARDS

Les retards sont acceptés dans la limite d'1/4 d'heure. Aucun élève ne sera plus accepté ensuite et sera noté absent, sur la feuille d'appel et sur le carnet. Il sera indiqué NN (non noté) dans Pronote, ou note « zéro » si l'absence ou le retard ne sont pas justifiés, ou si la justification est considérée comme non valable par les services de Vie Scolaire.

Si, dans une matière, un élève n'a pas été présent à la moitié plus un des DS, il se verra non noté pour l'entièreté du trimestre.

## ❑ ATTITUDE DES ELEVES

Les devoirs surveillés constituent, pour les élèves, un entraînement précieux au baccalauréat. Aussi, la plus grande honnêteté doit-elle y être observée. En cas de tricherie avérée, le devoir est noté « zéro » et l'élève sanctionné. (articles 10 et 28). En cas de présomption de tricherie, il est proposé à l'élève de refaire le devoir (article 23). En cas de refus, une sanction est prononcée.

## ❑ SURVEILLANCE

La surveillance est une activité continue et attentive, comptée comme telle dans le service. Le passage dans les rangs est régulier. Toute autre activité est exclue.

Tout incident ou soupçon de fraude est rapporté par écrit sur la fiche d'appel.

L'heure est rappelée régulièrement au tableau (ce qui évite l'excuse de l'utilisation du portable comme de la montre). Les dix dernières minutes sont précisées oralement.

## ❑ SORTIES

Aucune sortie n'est autorisée avant la fin du devoir sauf cas d'urgence médicale. Elle est dans ce cas consignée sur la feuille d'appel. Sauf cas médicaux spécifiquement signalés, une sortie est définitive : le devoir sera noté en l'état. L'élève accompagnant est autorisé à reprendre son travail, il peut bénéficier d'un temps supplémentaire

Les élèves remettent leur copie en main propre au surveillant en sortant de la salle.

### Textes de référence

Règlement intérieur du lycée Charlotte Perriand Genech

Articles de référence du RI : 10, 23, 28

Ces modalités d'application sont assimilables au Règlement Intérieur une semaine après leur publicité par voie d'affichage et/ou communication

Dernière impression  
le 02/02/2016 08:33:00